



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 24 septembre 2024 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL
20/08/24 et 10/09/24

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFU/1933141/	Monsieur Panero BOILER ROOM	Boulevard du Souverain 25 Reconvertir et rénover l'ancienne chaufferie de la Royale Belge en vue d'y développer une mixité fonctionnelle (activité productive de type artisanale et activité commerciale)	X	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours d'inscription depuis max 2 ans) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés) application de la prescription particulière 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) application de la prescription générale 0.8. du PRAS (protection du patrimoine) application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m ²)

2.	09:45	PU/31804-23	Madame DUPHENIEUX	Rue des Béguinettes 26 régulariser le placement d'un groupe de ventilation VMC et son recouvrement par des caissons en bois sur le toit de l'atelier	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
3.	10:00	PU/31913-24	Monsieur et Madame GERMAIN	Avenue des Coccinelles 43 étendre et transformer l'habitation (agrandir la cuisine, réaliser un sas d'entrée, un accès aux combles et changer l'aspect de la porte de garage)	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
4.	10:25	PU/31915-24	Monsieur et Madame GARNY	Rue des Epicéas 34 construire 2 lucarnes, rehausser la toiture pour placer une isolation de type sarking et placer une unité extérieure d'air conditionné en toiture arrière	X	application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions application de l'art. 6 du COBAT (Le Gouvernement ou les communes peuvent décider de toutes formes supplémentaires de publicité et de consultation)
5.	10:50	PU/31917-24	Monsieur et Madame BRASSINNE	Drève des Tumuli 10D transformer rehausser et étendre l'habitation et construire une piscine avec poolhouse	X	application de la prescription particulière 16.al4 du PRAS (transformation - reconstruction entraînant un accroissement >20% volume bâti d'une construction existante dans la

						<p>zone) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir</p>
6.	11:15	PU/31895-24	Monsieur FRANCOIS	Avenue des Hanneçons 38 construire 2 lucarnes, étendre le rez de jardin et transformer l'habitation	X	<p>dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS</p>
7.	11:30	PU/31908-24	Monsieur DUQUE	Avenue des Longicornes 3 isoler la toiture par l'extérieur et régulariser des transformations intérieures et extérieures	X	<p>application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions</p>
8.	11:45	PU/31798-23	Monsieur HANON	Rue du Grand Veneur 29 régulariser une annexe de 7m ² sur le côté d'une maison unifamiliale	X	<p>dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation d'une construction mitoyenne §1 alignement §2 mitoyenneté) dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)</p>
9.	12:00	PU/31945-24	Monsieur et Madame LUCAS	Rue des Archives 88 transformer le volume arrière d'une maison unifamiliale mitoyenne à 2 façades	X	<p>dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)</p>
10.	12:20	PU/31933-24	Madame VAN ROSSOM	Avenue des Jardinets 14 rénover l'intérieur des appartements, ajouter un chien assis côté rue et agrandir un chien assis côté jardin, construire une extension au rez-de-jardin et ajouter un escalier intérieur	X	<p>dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)</p>

PAUSE SANDWICHES : 12h40-13h30

11.	13:30	17/PFU/1931800/	Administration communale de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1 Proposer une nouvelle mouture de projet d'aménagement d'un accès PMR au bâtiment avec installation d'un ascenseur intérieur desservant tous les niveaux.	X	<p>application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien classé ou en cours de classement depuis max 2 ans)</p> <p>application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))</p> <p>application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)</p> <p>Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU</p>
-----	-------	-----------------	---	---	---	---